

Compte rendu de séance

Séance du 7 Mars 2022

L' an 2022 et le 7 Mars à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la mairie sous la présidence de LEROUX Bruno Maire

Présents : M. LEROUX Bruno, Maire, Mmes : BIZET Mireille, DUVAL Brigitte, FAYEL Magali, FOURNIER Sophie, GILLOUARD Anne-Reine, OZEL Agnès, ROUSSEL Gwenaëlle, MM : BESLON Bruno, LAMERANT Dominique, LE PECHOUX Patrice, LEVAVASSEUR Franck, REBOUD Thierry

Absent(s) ayant donné procuration : M. DOMINGUES Bruno à Mme OZEL Agnès

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

Date de la convocation : 01/03/2022

Date d'affichage : 01/03/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 09/03/2022

et publication ou notification
du : 09/03/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme BIZET Mireille

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Compte Administratif 2021 commune. - 2022-001
Affectation du résultat 2022-002
Compte de gestion 2021 de la commune. - 2022-003
Vote des subventions. - 2022-004
Les subventions. - 2022-005
Budget Primitif de la commune 2022. - 2022-006
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. - 2022-007

Compte Administratif 2021 commune.
réf : 2022-001

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31,
L.1612-12 et

suivants ;

CONSIDERANT que le compte administratif doit être présenté devant le conseil municipal avant le
15 avril de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article
L.1612-12 du C.G.C.T.;

CONSIDERANT que le compte administratif présenté est conforme au compte de gestion de
monsieur le Trésorier ;

CONSIDERANT que le compte administratif est présenté dans les limites de résultat préconisées par
l'instruction M14 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de
Madame BIZET Mireille, conseillère, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T.

CONSIDERANT les résultats :

Déficit d'investissement 77 100,34 €

Excédent de fonctionnement 51 501,88 €

Déficit global 25 598,46 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE

Le compte administratif de la commune 2021 à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

LE VAUROUX

DELIBERATION
DU
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE : **2021**
AFFECTATION RESULTAT EN
2022

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents 11
 Nombre de suffrages exprimés 11
 Votes 0

Contre Pour 11

Délibération numéro 2022-002

Date de la convocation 1er mars 2022
 Séance du 07 mars 2022 à 18h00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme BIZET Mireille, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. LEROUX Bruno après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		197 235,82 €		82 966,04 €		
Opérations de l'exercice	371 905,40 €	404 421,28 €	390 929,46 €	313 829,12 €	762 834,86 €	718 250,40 €
Totaux	371 905,40 €	601 657,10 €	390 929,46 €	396 795,16 €	762 834,86 €	998 452,26 €
Résultat de clôture (=CA)		229 751,70 €		5 865,70 €		235 617,40 €

(1) excédent cumulé 2008 moins 1066/2009

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 001 investissement dépenses BP 2022

au compte 001 investissement recettes BP 2022

€

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col REPORTS CA/21 et BP/22

au compte 1066 Investissement BP 2022, avec émission titre de recette.

229 751,70 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2022

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations Messieurs LEROUX Bruno, BESLON Bruno, LAMERANT Dominique, LEPECHOUX Patrice, LEVAVASSEUR Franck, REBOUD Thierry et Mesdames OZEL Agnès, FAYEL Magali, FOURNIER Sophie, BIZET Mireille, DUVAL Brigitte, ROUSSEL Gwenaelle et GILLOUARD Anne-Reine

Pour expédition conforme, Le Maire



Compte de gestion 2021 de la commune.
réf : 2022-003

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion doit être présenté devant le conseil municipal avant le 15 avril de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du C.G.C.T. ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par Monsieur le Maire est identique au compte administratif;

CONSIDÉRANT les explications de Monsieur le Maire , retraçant les dépenses de l'année 2021 :

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE

Le compte de gestion de la commune 2021 à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des subventions.
réf : 2022-004

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer aux associations pour l'année 2022 :

- Mushing Sport Passion : 150 Euros
- Zapor'HorseShow : 150 Euros
- A.R.N.A.P.B (Association de Randonnée Nature et Aventure du Pays de Bray) : 150 Euros
- Association domaine du Caméléon (M.BEYER) : 200 Euros
- A.I.R.B (Association Intercommunale des Rencontres Brayonnes) : 50 Euros
- Les Anciens Combattants : 150 Euros
- Association connaissance des Calvaires : 20 Euros
- Centre Médical du Docteur GAILLARD : 100 Euros
- Amicale Scolaire Laïque Larris : 900 Euros
- Comité des fêtes de Le Vauroux (ALCT) : 4000 Euros
- Le combat de romane : 150 Euros
- Envol : 50 Euros
- Canidog passion : 150 Euros

sur le compte 6574.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Les subventions.
réf : 2022-005

ARTICLE : 65548

LIBELLE : Autres contributions (SIRS, Regroupement scolaire Lalandelle, Le Coudray, Le Vauroux)

BP : 80 000 €

ARTICLE : 657362

LIBELLE : CCAS

BP : 5500 €

ARTICLE : 657358

LIBELLE : Autres groupements (RASED + Centre Social rural)

BP : 10 000€

ARTICLE : 6574

LIBELLE : Subventions de fonctionnement aux associations

BP : 15 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser toutes les subventions comme ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la subvention à l'USEP pour l'année 2022 et 2023 sur le compte 6574. Pour l'année 2022 le montant sera de 330 euros par cycle de 7 semaines.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Primitif de la commune 2022.
réf : 2022-006

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ;

Vu les réunions de commission des finances du 21 et 28 février 2022

Vu les opérations d'investissement

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE

Le Budget Primitif de la commune 2022 et toutes les opérations d'investissement à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.
réf : 2022-007

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux instauré l'année précédente pour les taxes directes locales pour 2022

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 18:50

En mairie, le 08/03/2022
Le Maire
Bruno LEROUX

